

Avantages réservés aux membres actifs de l'ASVD

- Engagement au respect des règles de la vente directe de l'ASVD ⇒ accroît votre réputation sur le marché
- Représentation par l'association vis-à-vis des médias
- Renseignements juridiques fournis par l'association
- Lobbying ⇒ auprès des autorités politiques (exemple: loi sur le commerce itinérant, travail pseudo-indépendant, interdiction du système de la boule de neige, «vague Uber»)
- Décompte auprès de «notre» propre caisse de compensation EXFOUR, ce qui diminue le coût des prélèvements sociaux + apporte des conseils ciblés
- Contacts avec d'autres membres de la direction au sein de l'association
- Manifestation annuelle permettant l'échange d'expériences avec les membres
- Organe de conciliation en cas de litiges du travail avec les conseillères et conseillers
- Centre de réclamations traitant des plaintes déposées par les consommateurs
- Lien sur le site web ⇒ accroît la notoriété sur le marché
- Webinaires d'information sur des sujets d'actualité (par ex. utilisation des réseaux sociaux, adaptation de la loi sur la protection des données)